

AKTO et le Service militaire adapté signent un accord-cadre de partenariat pour l'insertion professionnelle des jeunes dans les territoires ultramarins

Paris, le 23 mai 2024 : AKTO, Opérateur de compétences (OPCO) des branches professionnelles des services, et le Service militaire adapté (SMA), dispositif d'insertion socio-professionnelle relevant du ministère de l'intérieur et des outre-mer, signent un accord-cadre national qui répond à l'objectif commun de donner tous les atouts aux jeunes dans ces territoires, pour accéder à une inclusion durable dans l'emploi et à la réalisation de leur projet de vie.

Proactif sur l'ensemble des territoires ultramarins AKTO est présent dans les Antilles à la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, et dans l'océan Indien, à la Réunion, territoires dans lesquels il décline les politiques de ses branches professionnelles et assure une délégation de service pour le compte d'ATLAS et de l'OPCO 2i. AKTO se distingue également par sa position d'OPCO unique à Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon. Depuis plus de vingt ans à travers ses ex-réseaux depuis fusionnés, AKTO renforce chaque année davantage ses actions en faveur de l'insertion dans l'emploi des publics qui en sont éloignés et notamment ceux des territoires ultramarins.

Cet enjeu est appréhendé par l'OPCO de façon spécifique sur chaque territoire en s'appuyant sur les Conseils d'orientation paritaires qui sont amenés à mettre en évidence les caractéristiques et l'insularité de ces territoires. En réponse, le Conseil d'administration d'AKTO porte un plan d'actions ambitieux en 2024 dans lequel le partenariat avec le SMA s'inscrit pleinement :

1. Répondre aux besoins de recrutement par le développement de l'alternance et la formation des demandeurs d'emploi ;
2. Améliorer la mobilité ultramarine, européenne et internationale pour faciliter l'accès à la formation ;
3. Répondre aux besoins des bénéficiaires les plus fragiles, notamment à travers le développement des compétences de base

Créé en 1961, le SMA a pour principale mission de faciliter l'insertion socio-professionnelle dans la vie active des jeunes adultes de 18 à 25 ans résidant dans les territoires d'outre-mer, éloignés du marché de l'emploi. Pour cela, dans un cadre de vie militaire, le SMA développe l'employabilité des jeunes par l'acquisition simultanée de compétences professionnelles (sur 90 métiers – 12 secteurs d'activité professionnelle) et des compétences sociales indispensables à une intégration réussie.

Par la mise en commun de leur capacité d'intervention et d'expertise, cet accord-cadre amplifie la synergie entre AKTO et le SMA pour favoriser l'inclusion dans l'emploi des jeunes ultramarins par la voie de l'alternance. Cet accord-cadre de partenariat prévoit 3 axes d'actions :

1. Déploiement de partenariats locaux

2. Promotion des métiers et développement de l'alternance
3. Accès facilité aux compétences de base

Axe 1 - Déploiement de partenariats locaux et pilotage opérationnel

Les enjeux de formation et de recrutement diffèrent d'un territoire ultramarin à un autre. C'est pourquoi, afin de garantir la pertinence et l'efficacité des moyens mobilisés dans chaque territoire d'outre-mer, AKTO et le SMA ajustent leur partenariat dans chaque région, composés des régiments du service militaire adapté et des directions régionales d'AKTO. Sur la base d'un cadre et d'intentions qualitatifs et quantitatifs communs, les actions et projets répondant aux problématiques sectorielles et territoriales, les procédures et moyens de mise en œuvre, etc., seront précisés à l'échelon local pour être au plus près des besoins des acteurs.

Axe 2 - Promotion des métiers et développement de l'alternance

En outre-mer, en moyenne ¼ des jeunes de 18-25 ans sont au chômage (Insee, 2023). Pour les jeunes ultra marins avec peu ou pas de qualification, l'alternance a fait la preuve de son efficacité. En 2023, plus de 4 500 d'entre eux ont accédé à la formation et à l'emploi grâce à ce dispositif.

Dès lors, les branches d'AKTO et le SMA font de ce dispositif un axe fort de leur partenariat. Les partenaires s'attachent à faire converger les besoins identifiés dans les secteurs d'activité, les branches professionnelles et les bassins d'emploi avec la montée en qualifications des jeunes ultramarins pour faciliter leur insertion professionnelle et l'accès à un emploi durable.

Pour tendre vers cet objectif essentiel pour les territoires, le SMA et AKTO mobilisent leurs outils, ingénieries et expertises propres.

Le SMA déploie des filières de préparation à l'alternance, qui visent à faire un effort particulier quant à :

- l'acquisition des « *soft skills* », à travers une pédagogie mettant en avant le savoir être en entreprise et plus largement dans la société ;
- une première approche de la formation professionnelle « métier » sur ses plateaux ;
- l'obtention de leviers permettant d'accroître l'employabilité des volontaires (SST, permis de conduire, acquisition des savoir de base, accompagnement médico-psychosocial...).

Au-delà de ces filières de préparation à l'alternance, le SMA propose aux volontaires de ses filières « classiques » les opportunités de poursuite de formation d'AKTO.

À la demande de ses branches professionnelles, AKTO conçoit et anime des programmes de formation et d'insertion dans l'emploi qui visent à :

- Accompagner vers l'emploi les publics en difficulté ;
- Consolider l'offre d'insertion professionnelle ;
- Renforcer le maintien dans l'emploi des publics prioritaires (personnes en situation de handicap, personnes réfugiés, personnes en situation d'illettrisme) ;
- Mobiliser l'alternance et la formation professionnelle pour favoriser le retour et le maintien dans l'emploi et sécuriser les parcours professionnels.

Axe 3 - Faciliter l'accès aux compétences de base

Plusieurs études font état d'un taux de personnes en situation d'illettrisme de 19 % à 50 %, selon le territoire ultramarin, contre une moyenne nationale de 7 %.

Le Conseil d'administration et les branches ressortissantes d'AKTO et le SMA sont de longue date engagés dans la lutte contre l'illettrisme et l'accès aux compétences de base (savoir lire et écrire, maîtriser les outils du numérique...).

Dans le cadre de ce partenariat, les ingénieries déployées par le SMA permettront de répondre aux difficultés territoriales constatées auprès de jeunes volontaires concernant la non-maîtrise des compétences de base pour garantir leur insertion professionnelle *via* le contrat en alternance et les dispositifs d'alternance spécifiques de branche professionnelle du Travail Temporaire, relevant du champ d'AKTO.

En complément, AKTO met à disposition du SMA sa cartographie des organismes de formation spécialisés sur les compétences de base, qui référence 168 organismes de formation présents dans les Outre-mer.

“AKTO et le Service militaire adapté partagent des priorités et mobilisent leur synergie à travers ce partenariat. Il s'agit du développement de l'alternance, mais aussi de l'accès aux compétences de base et la maîtrise de la langue française, qui constituent un socle indispensable pour évoluer dans la vie professionnelle - et ce dans tous les secteurs d'activités - aussi bien que dans la vie personnelle. L'aide aux publics dits prioritaires, dont les personnes en situation d'illettrisme font partie, est une priorité pour les branches d'AKTO, que nous portons résolument aux côtés du SMA dans les territoires ultramarins” partage Laurent Barthélémy, président d'AKTO.

“Les RSMA sont des dispositifs connus, qui méritent d'être encore mieux connus. Ce partenariat avec AKTO permettra aux différentes entreprises outre-mer de nouer des partenariats forts avec les RSMA, qui pourraient si besoin adapter leurs formations aux besoins des entreprises, lesquelles trouveraient leurs alternants parmi nos volontaires. Ce partenariat vise ainsi à renforcer l'insertion professionnelle des jeunes d'Outre-Mer en leur offrant les compétences nécessaires pour un avenir prometteur et autonome. Merci à AKTO pour leur engagement précieux” conclut le général Claude Peloux, commandant du Service militaire adapté.

À propos d'AKTO :
AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :
AKTO accompagne 350 000 entreprises, parmi lesquelles 87 % de TPE et 4 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 534 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 100 salariés dans l'hexagone et dans les territoires d'Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélémy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

À propos du Service militaire adapté :
Le Service Militaire Adapté (SMA) est un dispositif unique d'insertion socio-professionnelle de jeunes ultra marins âgés de 18 à 25 ans, encadrés par des cadres militaires. Les RSMA accueillent chaque année près de 6 000 jeunes ultramarins, avec un taux d'insertion supérieur à 80 % à l'issue de leurs formations. Depuis sa création en 1961, le SMA a accompagné plus de 160 000 volontaires, offrant des

parcours de formation variés qui incluent des stages en entreprise, des formations qualifiantes, l'opportunité de passer le permis de conduire et des apprentissages techniques.